



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 juillet 2021

REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE : L'UPFI, 1^{ER} SYNDICAT DE PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES EN NOMBRE D'ENTREPRISES

Mercredi 7 juillet ont été dévoilés, lors d'une réunion du Haut Conseil du Dialogue social (HCDS), les résultats de la nouvelle mesure de représentativité patronale, au terme de laquelle l'UPFI a été qualifiée de représentative dans la branche de l'Édition.

Avec 13,81% des employeurs de cette branche, elle devient par ailleurs le premier syndicat de producteurs phonographiques sur l'audience entreprises.

Pour rappel, l'Édition phonographique a été absorbée par la branche Édition à la faveur de la procédure de restructuration des branches professionnelles amorcée en 2016, ce qui a entraîné une modification des règles de mesure d'audience.

La procédure de mesure de la représentativité octroie aux organisations reconnues la légitimité à négocier et amender les accords et conventions collectifs et à en solliciter l'extension.

L'UPFI jouera pleinement son rôle de représentant des entreprises de la musique enregistrée, producteurs et distributeurs, lors des prochains cycles de discussions interprofessionnelles.

L'UPFI est une organisation professionnelle qui regroupe depuis 1993 de nombreux producteurs et distributeurs indépendants, PME, non-PME et TPE, dont At(H)ome, Because Music, Believe, Cercle, Happy Music, Harmonia Mundi, Idol, InFiné, Jo&Co, Les Disques Entreprises, microqlima, My Major Company, No Format, Outhere, Panenka Music, Pias, Suther Kane, Upton Park, Tôt ou Tard, Wagram Music, Yotanka...